

## Présentation de la Mission Locale des Jeunes du Bocage

La Mission Locale des Jeunes du Bocage assure une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans *révolus* (Loi n° 2005.32 du 18 Janvier 2005 pour la Cohésion Sociale).

La Mission Locale des Jeunes du Bocage se doit de proposer des solutions aux jeunes sortis du système scolaire, sans ou avec une qualification, en s'appuyant sur les dispositifs mis en place par l'Etat, le Conseil Régional de Basse-Normandie et le Conseil Général de l'Orne. De plus, elle met en place des actions spécifiques favorisant l'insertion des jeunes, en lien avec les partenaires et à partir d'un diagnostic partagé sur le territoire.

L'objectif de la Mission Locale des Jeunes du Bocage est de favoriser l'accès à l'emploi durable pour tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus en leur proposant un accompagnement :

- individualisé : chaque jeune est toujours reçu par le même conseiller de la Mission Locale, qui est le garant de son parcours d'insertion (suivi pendant les étapes du parcours et entre les étapes du parcours)
- contractualisé : le jeune doit adhérer à l'accompagnement, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement renforcé (CIVIS, PDIRMI, AVI, PPAE)
- global : le conseiller prend en compte tous les aspects de la situation du jeune, et plus particulièrement ceux qui peuvent constituer un frein à son insertion (logement, mobilité, santé...)
- territorialisé : les jeunes sont accueillis au siège de la Mission Locale, situé à Flers, mais aussi sur les permanences délocalisées situées dans les Communautés de Communes du Pays du Bocage adhérant à la Mission Locale des Jeunes du Bocage.

La Mission Locale des Jeunes du Bocage intervient sur les axes suivants :

- 1) L'accès à l'emploi, en lien avec les entreprises.
- 2) Le positionnement sur les actions de formation et les prestations.
- 3) L'accès au logement, à la mobilité, à la santé, à la citoyenneté.
- 4) Les aides financières.
- 5) Le développement local.

Les jeunes peuvent bénéficier de l'Espace d'Information et de Documentation de la Mission Locale en accès libre ou accompagné par une assistante pour les informer :

- sur les métiers, les formations, les mesures pour l'emploi, les offres d'emploi, la législation du travail, le logement, la santé, l'actualité, la mobilité, les loisirs, la culture, le sport...

Un Pôle Emploi permet aux jeunes d'améliorer leurs démarches de recherche d'emploi (élaboration de CV, rédaction de lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche, législation du travail, tests de recrutement...)

Le Groupement de Jeunes Créateurs de la Mission Locale permet aux jeunes demandeurs d'emploi souhaitant créer ou reprendre une activité de réfléchir et mener à bien ce projet.

Les jeunes sont reçus au siège situé à Flers, et dans les permanences régulières organisées sur 10 points d'accueil du territoire du Pays du Bocage.